L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 OCTOBRE 1872. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 22 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., sur No 35 de la rue de Chartres—Chaussures, linge, articles de clientèle.

Par Vincent & Co., aux Nos 63 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, étrangères et américaines; rubans de soie.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan 67, rue du Camp—Vente régulière de meubles.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

SPECTACLES.

Mardi, 22 octobre 1872.

Académie de Musique. — The Witches of New York, les Sorcières de New-York.

Théâtre des Variétés.—The Merrymen, ou: Les Beaux Jours de Robin Hood, par les sœurs Zavistowski.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* donne quelques détails sur la sécession des libéraux des comités de conférence; il publie, d'ailleurs, le compte-rendu officiel des séances. Enfin, il annonce, à sa dernière page, la décision du comité de paroisse démocratique qui a tout remis en question.

Le même journal a un article d'un caractère philosophique sur la richesse corruptrice et la liberté, l'argent et la virilité. Il fait un tableau fort triste de l'état de la société aux Etats-Unis, mais il espère que, grâce à la liberté de la presse, le peuple qui se laisse opprimer, finira par être éclairé et par s'unir contre la puissance monétaire et par recouvrer son ancienne liberté.

Le *Times*, dans son édition de samedi soir, prend carrément le parti des libéraux : il est évident que ce journal tenait beaucoup à avoir M. Burke comme administrateur des améliorations. Cette persistance des libéraux et du *Times* à vouloir imposer ce candidat, donne naturellement lieu à la supposition qu'il y a quelque projet dont M. Burke serait l'instrument s'il était élu. Le *Times* défend, dans un autre article, la candidature de M. Burke contre les critiques de M. Hugh McCloskey.

Dans son édition d'hier, le *Times* répond à une communication de M. Southmayd au *Picayune* au sujet de l'article publié par le *Times* samedi soir.

Le *Republican* n'est pas aimable pour son rédacteur en chef; il trouve les nominations de la Convention républicaine mauvaises et il pense qu'il faudra que le comité de paroisse révise les choix faits—pas d'exception pour M. Fish! Ce journal, dans un autre article, assure que, d'après des calculs certains, Grant et Kellogg auraient, en dehors de la ville, vingt à vingt-cinq mille voix de majorité, et il est heureux de savoir que les nominations pour la paroisse d'Orléans *satisfont le parti*. Nous ne nous chargerons pas de concilier les deux articles du *Republican*, ce journal se moque des divisions des citoyens opposés au radicalisme, et il compte déjà parmi eux sept partis distincts.

Le *National Republican* se félicite des progrès du républicanisme en Louisiane et il voit approcher, avec confiance dans le succès de son parti, le jour du scrutin. Il est d'avis que les quatre candidats déjà mis en avant par la Convention républicaine sont favorablement connus dans la communauté. En cela il n'est pas d'accord avec son homonyme, lequel, il est vrai, n'est pas d'accord avec lui-même.

Le *National Republican* attribue la grève de la levée, comme toutes les grandes grèves du Nord, aux menées de l'Internationale. Cela peut être vrai, en partie, mais il est à remarquer que les internationaux à la Nouvelle-Orléans sont radicaux. Une enquête pourrait élucider les causes de cette grève qui survient deux semaines avant l'élection et elle établirait peut-être que l'intérêt de parti n'y est pas si étranger que notre confrère le croit.

L'organe Grantiste prétend que le gouverneur Warmoth organise la fraude dans la paroisse Rapides et il parle déjà d'appeler des troupes. Il faut que les républicains désespèrent d'emporter la Louisiane pour menacer déjà de mettre les baïonnettes fédérales en campagne.

Liqueurs Hygiéniques. — MM. Queyrouze & Bois nous ont envoyé des échantillons de deux liqueurs hygiéniques, qui sont nouvelles dans ce pays. L'une est "l'Eau de la Grotte de Lourdes" et elle est composée de l'eau de cette grotte, célèbre par les pèlerinages que l'on y fait et de plantes recueillies à ses abords, elle constitue un cordial et un apéritif. L'autre est le "Balsamique des Pyrénées," liqueur faite avec des plantes recueillies sur les montagnes des Hautes-Pyrénées et jouissant de propriétés toniques, digestives et apéritives. Ces cordiaux sont agréables au goût et peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les autres élixirs de table.

Riche Fonds de Marchandises. — M. Brice Sembre, au coin des rues St-Louis et Royale, vient de recevoir un superbe stock de marchandises françaises parmi lesquelles nous citerons des guipures et franges pour robes, velours, écharpes et nœuds pour dames, des chemises, cravates de fantaisie. Aussi, un lot de bijouterie, poupées allemandes, vélocipèdes, jouets de Paris. M. Sembre a aussi un grand choix de couronnes pour la Toussaint. Le tout à fort bon marché. Voyez l'annonce.

☞ Les rhumes ne disparaissent pas avec les fortes chaleurs, tant s'en faut; ils se multiplient au contraire à cause des imprudences dont il est si difficile de se garder. Le Baume aux Navets Indiens de Laplace, qu'on ne l'oublie pas, est un remède souverain contre toutes les inflammations de la muqueuse de l'estomac et de la gorge. Qu'on en prenne au premier symptôme du mal. En vente chez le préparateur, P. Laplace, 23 et 25, Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies de la ville.

Vin Rouge, Vin Blanc. — La maison T. Bailly-Blanchard Jr, rue Vieille-Levée No 38, vient de recevoir, par la barque *Halcyon*, de Bordeaux, de grandes consignations de vin rouge Clairac, de vin blanc St-Germain, vinaigre Lartigue, cognac de Pellevoisin, articles alimentaires, conserves, fruits assortis à l'eau-de-vie et 25 balles de bouchons. Voyez l'annonce.

Fours de cuisine. — Nous recommandons les fours de cuisine qui sont exposés au grand dépôt de MM. McIntyre & Appleton, rue Poydras, No 146. Ces fours viennent des meilleures fabriques et sont du dernier modèle, ou plutôt du modèle reconnu jusqu'à présent comme le plus favorable à la cuisson. On trouve aussi, dans le même magasin, beaucoup d'autres ustensiles de cuisine, aux prix de New-York. Les acheteurs sont invités à aller examiner ces articles.

Vente des Marchés. — On verra, par un avis inséré plus loin, que samedi, 26 octobre, à l'Hôtel-de-Ville, à midi, les marchés de la ville seront vendus aux enchères publiques, pour du comptant.

Meubles! Meubles! — Il ne s'agit pas d'être dans ses meubles, il faut aussi que ces meubles aient un cachet d'élégance et ajoutent au confort de la maison. Ceux de J. B. Hubbard, marchand, au coin des rues Remparts et Perdido, répondent à cette double condition. Achetez donc vos meubles chez Hubbard.

THIERS PRÉSIDENT A VIE.

Il est question, paraît-il, de proposer à l'Assemblée, lors de sa rentrée, une proposition pour faire nommer M. Thiers président à vie de la république française. Voici en quels termes nous trouvons ce projet annoncé dans un journal du 27 septembre:

L'opposition de la gauche au président va très probablement s'accentuer dans une question capitale. Un grand nombre de députés du centre gauche et du centre droit, dit la *Patrie*, ont l'intention très arrêtée de présenter un projet de loi tendant à conférer à M. Thiers la présidence à vie. Ce projet, communiqué à certains membres de la gauche, a rencontré de leur part une résistance absolue. Ces messieurs ne veulent pas qu'il soit rien changé à la situation actuelle du président.

Ce projet qui avait fait très peu de bruit dans la presse, paraît avoir pris quelque consistance, s'il faut en croire la dépêche suivante. Cependant, l'idée d'une présidence à vie est tellement contraire aux principes de la gauche que nous avons peine à croire que cette partie de l'Assemblée puisse s'y rallier. Si elle le fait, ce ne sera que pour obtenir, de cette façon, la confirmation de la république.

Paris, 19 octobre—On parle d'un projet des partisans de M. Thiers à l'assemblée générale, qui aurait pour but de faire nommer celui-ci président à vie de la république française. Ce projet qui est connu de beaucoup de personnes est devenu un sujet d'anxiété et de discussion politique dans tous les cercles, et il recevra probablement l'appui presque unanime du commerce. Les principaux auteurs de ce plan sont des membres influents du centre droit et du centre gauche de l'assemblée, qui désirent négocier une fusion de ces deux centres, dans l'intérêt de M. Thiers.

On considère que cette augmentation considérable du pouvoir des adhérents de ce dernier, aura pour effet d'assurer une majorité à l'assemblée en faveur du nouveau projet d'établir un président à vie, lorsque ce projet sera présenté. Les membres Bonapartistes et légitimistes sont énergiquement opposés à ce plan et ils prennent toutes les mesures imaginables pour le faire échouer. Les membres ultra républicains ont été fortement influencés par le fait que Gambetta a déclaré son adhésion au gouvernement de Thiers, et on ne croit pas qu'ils présenteront aucune opposition au mouvement.

Les directeurs de la Banque de France ont télégraphié aujourd'hui aux directeurs de la Banque d'Angleterre qu'ils viendraient à leur aide en déposant immédiatement au crédit de leur banque la somme de cent millions de francs.

Académie de Musique.—La troupe de M. Aiken a fait hier soir son début devant le public de la Nouvelle-Orléans dans la pièce intitulée "Les Sorcières de New-York." M. Aiken est engagé pour une semaine à l'Académie et pendant ce temps la troupe régulière jouera à Mobile. M. Aiken, nous dit-on, a eu beaucoup de succès à New-York, et tout porte à croire qu'il aura le même succès à la Nouvelle-Orléans.

Théâtre des Variétés. — Malgré le mauvais temps la salle de ce théâtre était comble hier soir pour la première représentation de la saison. La corbeille était garnie de dames qui avaient bravé la pluie et la boue, et la foule se pressait au parterre. Cette première soirée est un grand succès pour les "Variétés" et pour la nouvelle troupe. Les sœurs Savistowski surtout ont mérité de grands applaudissements. Le théâtre des Variétés est devenu le rendez-vous fashionable du beau monde des deux côtés de la rue du Canal, et son directeur en chef ne négligera rien cette année pour fournir au public une suite de spectacles variés et intéressants.

Journaux illustrés. — La librairie Hébert & Cie a reçu les derniers numéros du *Monde Illustré*, du *Grelot*, de la *Revue de la Mode* et du *Magasin des Demoiselles*.

Fusil J. R. Cooper.—M. Charleville, le célèbre armurier de la rue St-Charles, No 55, vient de faire sensation en annonçant qu'il vendait de trente à quarante piastres les fusils de la marque J. R. Cooper à feu central, se chargeant par la culasse. Il ne s'agit plus ici de prix de fantaisie mais de faits réels. Chacun peut juger par lui-même du mérite de ces armes qu'on vend ailleurs au double du prix indiqué plus haut. Nous recommandons aussi aux chasseurs sa poudre "Louisiana Eagle Ducking".

Articles alimentaires, Vins, Eaux-de-vie. — La maison Bercier & Reine, rue Tchoupitoulas No 5, a à vendre, en débarquement d'un arrivage de Bordeaux, des conserves, articles alimentaires, huile d'olive, moutarde, vinaigre et un grand assortiment de vins fins, Champagne, Haut-Sauterne, Porto, Sherry, vin ordinaire, eaux-de-vie, vermouth, vinaigre, etc. Voyez l'annonce.

Farine—farine—farine.—MM. Howard & Preston, rue Poydras, 111 et 112, agents pour la vente de la farine des célèbres marques "Belle of Lebanon" et "Diamond Flour de Kentucky," ont aussi en magasin beaucoup d'autres farines à vendre. Les marques dont il est question ici sont des meilleures de l'Ouest, et on peut les acheter en toute confiance de la maison Howard & Preston.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un incendie, dont les conséquences ont été désastreuses, a éclaté, hier soir, vers huit heures et demie, dans une maison à quatre étages, qui porte le No 60 de la rue du Camp.

Cette maison, dont MM. A. Rochereau & Co. représentent le propriétaire, a trois locataires : MM. F. J. Kunholz, imprimeur-libraire et relieur; D. Urban, notaire; F. McIntyre, agent d'annonces.

L'incendie a pris naissance dans l'atelier de reliure de M. Kunholz; et les flammes trouvant à s'alimenter, ont, en quelques minutes, envahi l'édifice tout entier et fait irruption par la toiture et la façade.

A l'appel de la cloche d'alarme, les compagnies des pompiers sont arrivées de toutes les parties de la ville, et les pompes se sont mises rapidement en position. Il n'a fallu rien moins que l'énergie et l'habileté déployées par les pompiers dans cette circonstance, pour arrêter le progrès du fléau et empêcher un embrasement général de toutes les constructions voisines.

Cependant, il a été impossible d'empêcher le feu de gagner les deux maisons contiguës.

Le No. 58, dont MM. A. Rochereau & Cie représentent également le propriétaire, et qui est occupée par MM. Stetson & Armstrong, imprimeurs-libraires et relieurs;

Et le No. 62, appartenant à M. Dupré, et dans laquelle sont installés les magasins de la compagnie d'huile septoline, dont l'agent est M. J. P. Cross.

Les pertes causées par ce sinistre sont très considérables; on les évalue ainsi :

Maison No 60.—Bâtisse $10,000. Etablissement et marchandises de M. F. J. Kunholz, $15,000. D. Urban, ——. F. McIntyre, $500. M. F. J. Kunholz est assuré à la Compagnie Teutonia pour $2500, et à d'autres compagnies, pour un faible montant.

Maison No 58.—Bâtisse $3000. Etablissement et marchandises de MM. Stetson & Armstrong, $30,000.

MM. Stetson & Armstrong, dont le stock était estimé à $50,000, sont assurés pour la somme de $40,000 dans les compagnies suivantes : New Orleans Mutual, New Orleans Crescent, Factors & Traders, Home of N. O., Globe, de Liverpool.

Maison No 62.—Les dommages ont été principalement causés par l'eau, et portent sur les marchandises de la Compagnie d'Huile Septoline. Ils sont évalués à la somme de $2,500. La Compagnie dont le stock a une valeur de $50,000, a une assurance de $5,000 à la Compagnie Phenix, de Hartford.

Nos excellents confrères du *Picayune* ont pu croire, un moment, que les flammes allaient envahir les bureaux du journal.

En effet, la maison occupée par le *Picayune* est contiguë au No 62, et les matières inflammables que contenaient les magasins de la Compagnie d'huile Septoline en rendaient le voisinage véritablement dangereux. Nos amis avaient déjà [illegible] leurs papiers, et se tenaient sur le qui vive. Fort heureusement, ils en ont été quittes pour un moment d'inquiétude.

Ce n'est pas la première fois, du reste, que le *Picayune* se trouve à pareille fête: il y a quelques années, il a failli s'incendier; et dans l'hiver de 1849 à 1850, il a été bien brûlé, depuis la cave jusqu'à la toiture.

Le *Picayune* compte encore aujourd'hui, dans son personnel, quatre personnes qui appartenaient déjà au journal en 1849; Le major E. C. Wharton, l'un de ses rédacteurs les plus distingués; le colonel Smith, [illegible]; M. Kelsey, prote adjoint, et M. Niehplapp, employé à la comptabilité.

Pour être juste, nous devons constater que la police s'est fort bien montrée dans cette circonstance. Le surintendant Badger est arrivé l'un des premiers sur le lieu du sinistre avec le capitaine McCann, le sergent [illegible] et plusieurs policemen.

Les pompiers ont aidé au sauvetage, et sont parvenus à soustraire aux flammes des marchandises et installations pour une valeur de $4,000 : à savoir : $1,000 des magasins de la compagnie d'huile septoline et $3,000 de l'établissement de M. Kunholz.

Un certain nombre de démocrates irréconciliables se sont réunis dimanche à midi au No 9 de la rue Carondelet, conformément à l'appel de M. Daniel Scully, membre du comité exécutif démocratique de la Louisiane, nommé par la Convention nationale de Louisville. L'objet du meeting était de nommer des candidats exclusivement démocrates pour les différents emplois de la paroisse d'Orléans. M. P. A. Bartlett a été nommé président temporaire et M. E. T. Kelly secrétaire.

Une résolution a été adoptée pour autoriser le président à publier une adresse aux votants démocrates de la paroisse et à convoquer une Convention qui sera composée de vingt-cinq délégués des différents wards et qui devra se réunir jeudi, le 26 de ce mois, afin de faire les nominations de paroisse. L'élection des délégués aura lieu mercredi, le 25 courant.

Hier soir, à une réunion spéciale, on a élu M. J. L. Coulon, secrétaire permanent, et on a décidé que la Convention serait tenue dans la salle du Lycée, à l'Hôtel-de-Ville. Tous les wards de la ville étaient représentés à ce meeting préliminaire.

Dans son adresse au peuple, le président porte qu'il faut agir avec énergie et prudence, afin de sauver la Nouvelle-Orléans de l'état de confusion dans lequel l'a plongée toutes les coteries politiques et toutes les intrigues des chercheurs de places. Les démocrates irréconciliables pensent qu'il faut avant tout maintenir les principes de leur parti et ne nommer que des candidats démocrates et des hommes purs et désintéressés.

Convention de paroisse du parti républicain.— Séance du 21 octobre.— La Convention a fait les nominations suivantes :

Administrateur des comptes : S. D. Moody.
" des Assessments : Theo. Lilienthal.
" des Waterworks : P. Coyle.
Shérif Civil : C. S. Sauvinet.
Shérif Criminel : J. L. Herwing.

Après avoir fait ces nominations, la Convention s'est ajournée au lendemain.

Un commencement d'incendie a eu lieu, hier, sur le steamboat *Crescent City*, capitaine James Weaver, appartenant à M. C. W. Soria. Le *Crescent City*, mouillé dans le Bassin-Neuf, avait à bord un chargement de douves et de bardeaux. Le feu s'est communiqué de la chaudière aux piles les plus rapprochées. Grâce à de prompts secours, on a pu se rendre aisément maître du feu, et les dommages ne dépassent pas deux cents dollars.

L'un des meneurs des grévistes de la Levée, John Newton, a été arrêté hier, sur un affidavit de M. Henry Benton. L'affidavit porte que ce Newton a été l'un des instigateurs de l'émeute qui a eu lieu, sur la Levée, le 17 octobre. Les témoins, cités à comparaître dans cette affaire, sont des officiers de police.

Le revolver fait rage. Dimanche, nous avons eu à relater plusieurs scènes dans lesquelles il a joué son rôle sinistre. Aujourd'hui, de nouveaux faits viennent s'ajouter à la liste. Vers onze heures du matin, hier, Auguste de la Torre, Jose Angelo Castro et Jos. F. Santano ont rencontré Jos. Vinet, à l'angle des rues Bagatelle et Remparts. Une querelle s'étant élevée, plusieurs coups de pistolet ont été tirés; heureusement, sans effet.

La Torre, Castro et Santano ont été arrêtés.

Un Français, Baptiste Portal, âgé d'une trentaine d'années, est tombé accidentellement d'un canot dans le Vieux Bassin et s'est noyé. Le corps de ce malheureux a été retrouvé, flottant, dans le Bassin, près de la rue Tonti.

Le juge Abell a adressé, hier matin, au Grand Juri, une allocution dont voici la substance :

En prenant en considération le fait que l'élection qui est proche est une des plus excitantes que nous ayons jamais eues dans ce pays, je pense que le bon ordre qui a régné dans la communauté est un sujet de satisfaction. Cela me rappelle le temps d'autrefois et je suis heureux de voir que notre population paraît résolue à avoir une élection tranquille, bien qu'il y ait eu quelques désordres de peu d'importance.

J'espère que la campagne électorale continuera sans troubles. Mais, messieurs, je vois dans les journaux—car l'affaire n'a pas été officiellement portée à ma connaissance—qu'il y a eu des troubles sur la levée qui ont eu pour résultat la mort d'un homme—je pense que son nom était Barnes.

Messieurs, les émeutes et les troubles apportés à la paix publique sont toujours d'un caractère dangereux; ils sont plus dangereux qu'un homicide, parce que les meneurs de l'affaire ont toujours la bonne sens et la soin de se tenir hors de danger et que des gens innocents sont toujours les victimes.

Quand une émeute ou un désordre a lieu, le devoir des autorités est de faire une investigation. Le grand juri est l'autorité légitime pour examiner ces affaires, et les examens peuvent être faits secrètement de nature à ne nuire à personne. Votre devoir est donc d'examiner le caractère des affaires de ce genre pour y porter remède.

Il n'y a pas de doute sur le droit du peuple de s'assembler pour obtenir satisfaction à leurs griefs, mais quelque soit le caractère du rassemblement quand il trouble la paix, quand il dégénère en émeute, il appartient au grand juri de s'en occuper.

En Angleterre d'où notre législation est tirée, tout rassemblement où il y a des coups de feu et des voies de fait, est appelé une émeute, et les personnes qui y sont engagées sont punissables comme complices, [illegible] suite que si la loi a été lue aux émeutiers et s'ils ont refusé de se disperser après sommation.

Il y a trois phases de l'émeute. Quand trois personnes ou plus se réunissent pour accomplir un objet illégal, l'incendie d'une bâtisse ou le meurtre d'un homme, c'est la première phase de l'émeute. Le mouvement est la phase suivante. Il consiste dans la marche des émeutiers pour accomplir [illegible]. Enfin, la dernière phase est la perpétration de l'acte. [illegible] propriété est, de la part d'un rassemblement, une émeute; et tous les émeutiers, quand ils se meuvent dans ce but, qu'ils soient trois ou dix mille, sont tous coupables et punissables. Si l'objet général a été de tuer un homme, et s'il a été exécuté, c'est un homicide, et tous les gens impliqués dans l'émeute sont passibles de poursuites; mais si le mouvement d'a eu pour but qu'une destruction de propriété, et qu'en route quelques-uns aient tué un homme, ceux-là seulement doivent être considérés comme les coupables de l'homicide.

Dans le cas actuel, si vous trouvez qu'il y a eu une émeute je vous avise d'incriminer les parties qui y ont été engagées, et si l'objet des émeutiers a été de tuer un homme je vous avise de les déclarer coupables de meurtre. Si un homme résiste aux émeutiers il ne peut être incriminé pour meurtre, même s'il a tué quelqu'un en le faisant, et cela est nécessaire pour sa protection.

Chaque homme a le droit de demander des gages plus élevés, et les hommes ont le droit de se coaliser pour hausser [illegible] autre classe d'hommes à faire payer plus cher leur travail [illegible] violence [illegible] fond une émeute.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Affaires diverses en France.

Paris, 20 octobre.—Le prince Napoléon a fait appel au procureur-général pour porter plainte contre le ministre de l'intérieur, le préfet, la police et tous ceux qui ont pris part à son expulsion du territoire français.

Cet appel est fait d'après un article du Code pénal, et s'il est rejeté, le prince commencera à procéder directement contre les parties intéressées et prendra toutes les mesures légales pour rentrer dans son droit de citoyen français; et aussi pour punir ceux qui l'ont chassé illégalement de son pays.

Le gouvernement s'est décidé à soutenir, à la prochaine séance de l'Assemblée, une motion pour nommer une commission chargée de l'investigation des actes du cabinet d'Ollivier et de Palikao, avant la mise en accusation des ministres de l'empire, pour avoir été cause de la guerre de la Prusse avec la France. Cette motion a déjà été faite par la gauche à la dernière séance de l'Assemblée, mais elle avait été repoussée parce que le gouvernement ne s'était pas prononcé encore.

Les élections pour remplir les places vacantes dans l'Assemblée générale ont eu lieu aujourd'hui. Les retours sont incomplets jusqu'à présent. A Bordeaux, Caduc, un républicain, a eu 19,772 votes, et Forcade de la Roquette, un conservateur, 5,829 votes. Dans le département de l'Oise, du Morbihan et des Vosges, on n'a pu encore avoir que les retours des villes, qui indiquent une forte majorité radicale en faveur de Rousselle, Beauvais et Meline.

Le comte de Chambord a écrit une lettre pour protester contre l'établissement de la République comme gouvernement permanent. Il dit que la monarchie est le seul gouvernement qui puisse sauver la France.

Il n'y a pas de différence sensible entre le parti de la violence, qui promet la paix aux hommes tout en déclarant la guerre à Dieu, et les hommes prudents qui veulent atteindre le même but par des moyens cachés.

Défaite des insurgés espagnols.

Madrid, 21—Les insurgés de Ferrol ont pris la fuite dans toutes les directions, [illegible] en a pris 500.

Genève, 21.—Le Rév. Jean Henri Merle d'Aubigné, le célèbre historien de la réforme, est mort aujourd'hui, subitement dans cette ville, à l'âge de 76 ans.

Ecroulement d'une Galerie de Cirque.

Londres, 21 oct.—La galerie d'un cirque à Sheffield a cédé ce soir pendant qu'elle était remplie de spectateurs et est tombée sur les têtes de ceux qui étaient au-dessous. On rapporte que 70 personnes ont eu plus ou moins de mal.

Le steamer Mary, de Leith, est venu en collision avec la barque Caroline Marier, de Gottenberg, et cette barque a sombré quelques minutes après. Huit marins se sont noyés.

Elections en France.

Paris, 21—Les retours électoraux de l'Ariège pour remplir une vacance à l'Assemblée nationale sont très incomplets. Crémieux était en avant de tous les autres candidats, mais on ne sait encore quels sont ceux qui ont été élus. On croit que les radicaux l'ont emporté.

Paris, 21—Des candidats radicaux ont été élus à l'Assemblée dans les départements du Calvados et d'Indre-et-Loire.

Les navires français taxés par le secrétaire Boutwell

Paris, 21.—Le syndicat de la Chambre du Commerce publie le texte de la circulaire du secrétaire Boutwell, ordonnant que toutes les marchandises importées dans les Etats-Unis par navires français, d'autres pays que la France, seront taxés d'un droit de 10 pour cent "ad valorem." La circulaire a été émise en représailles de la nouvelle loi française qui impose des droits différentiels sur les navires étrangers et causera à la France la perte du fret de nombreux pays qui exportent des marchandises par le Havre.

DIVERS.

New York, 20 octobre.—Le señor Mayorga a déclaré que le col. Ryan n'avait pas son approbation et celle du Roman Céspedes pour organiser une expédition au bénéfice des insurgés de l'île de Cube.

Le *Herald* annonce que son correspondant de l'île de Cube, qui avait été arrêté sur l'accusation de favoriser la cause des insurgés, a été mis en liberté.

Le consul de Suède et de Norvége invite tous les sujets de ces deux puissances qui demeurent aux Etats-Unis à venir au consulat pour inscrire leur serment d'allégeance au nouveau roi Oscar II.

Titusville, Pennsylvanie, 20 octobre.—Le rapport au sujet de l'huile, qui paraîtra dans le *Herald* de demain, indique une diminution dans le produit du pétrole en comparaison du dernier mois. La différence étant de 16,561 barils d'huile par jour, contre 18,816 par jour le mois d'avant.

Charlotte, 21—La foire de la Caroline du Nord commence demain.

New York, 21—Deux maisons de la rue Bond ont brûlé. Une petite fille de six ans a péri dans les flammes. Le feu a été causé par un accident de kérosène.

Maladie de Mme Greeley.

New-York, 21—Depuis une semaine, la femme de l'Hon. Horace Greeley est dans un état mourant; elle ne peut plus vivre que quelques jours encore. M. Greeley demeure constamment à ses côtés et ne peut répondre aux invitations qu'il reçoit de se rendre en diverses sections du pays.

Chemin de fer du Missouri, Kansas et Texas.

Parsons, Kansas, 21—Le chemin de fer du Missouri, Kansas et Texas, a été ouvert hier jusqu'à la station de Caddo, à 30 milles au Sud d'Atlanta et à 26 milles de la Rivière Rouge.

Incendie dans la Campagne d'Omaha.

Omaha, 21 octobre.—Le temps a été extrêmement sec dans ce voisinage et les feux de prairie ont été extraordinairement destructifs. Le pays dans un rayon de 30 milles, a été presque tout brûlé avec d'énormes quantités de foin, de blé et aussi nombre de maisons, de fermes et de barrières. Hier un feu de prairie, à deux milles au nord de cette ville a détruit des barrières, des hangars et des bâtisses aux Fair Grounds. Les soldats des casernes de Omaha ont été sur pied toute la nuit et tout le jour pour combattre les flammes et sauver les casernes de la destruction. Ils ont réussi à arrêter l'incendie dans ce voisinage.

Opposition contre la réémission de Greenbacks.

Chicago, 21—Dans une réunion d'hommes à la Chambre de commerce, tenue aujourd'hui pour considérer la réémission de greenbacks, il a été décidé de s'opposer à la mesure, et d'inviter le secrétaire Boutwell à continuer les ventes d'or et les achats de bons.

Cinq mille personnes feront demain une démonstration contre la mise en vigueur de la loi du dimanche sur les liqueurs.

New-York, 21 octobre—Les Norvégiens ont renouvelé le serment d'allégeance à leur nouveau roi aujourd'hui, au consulat.

Ludwig Keelan, financier allemand, a été aujourd'hui envoyé en prison, pour extradition.

Tweed ne s'est pas présenté à la cour aujourd'hui, mais ses amis disent qu'il se présentera demain.

Le président Grant et le sénateur Wilson se sont rendus au bureau central républicain dans l'après-midi.

La police a reçu ordre d'aider les inspecteurs dans la vérification de l'enregistrement des votants.

Wheeling, Ouest-Virginie, 21 octobre — Quelques personnes, croyant que les élections qui ont eu lieu dans cet Etat en août dernier, pour le Congrès, sont illégales, les autorités de ce comté ont décidé que des polls seront ouverts, le 24 octobre, pour ceux qui jugent à propos de voter une seconde fois.

Philadelphie, 21—La Bourse du commerce a passé la résolution suivante, ce soir :

Résolu, que la Bourse de commerce de Philadelphie [illegible] circulation comme celle qui est proposée par la réémission de 44 millions de "Legal Tenders" et conseille toute mesure convenable pour la reprise des paiements en espèces.

Dans un meeting des votants démocrates du quatrième ward, ce soir, des accusations de corruption et de vénalité ont été proférées contre l'alderman Wm. Mc[illegible]

Mullen et l'hon. Saml. Joseph, politiciens démocrates, et les deux ont été chassés du parti à l'unanimité.

New York, 21 octobre.—Le comité de 70 endossé, ce soir la nomination de W. F. Havemeyer pour la place de maire, Noah Davis pour la Cour Suprême, et Hooper C. Van Voorst pour juge de la Cour Suprême.

Incendie à Chicago.

Chicago, 21 oct.—Un incendie s'est déclaré, hier soir, à la grande écurie de la compagnie d'omnibus, où 60 chevaux, qui s'y trouvaient ont été brûlés. Plusieurs maisons du voisinage immédiat ont été détruites par le feu. Perte $60,000; pour une assurance de $11,000.

WASHINGTON.

Washington, 21—Le Président est parti aujourd'hui et reviendra mercredi.

Bulletin Météorologique.

Les probabilités annoncent un temps menaçant dans les Etats du Sud Atlantiques et dans les Etats du Golfe.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 21—Arrivé le brick Druid, en 54 jours de Port Madock avec des ardoises: le navire allemand Gorschen, en 62 jours de Brême avec une cargaison générale.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Liverpool, 21, au soir—Coton ferme. Mid. 9 3/4 à 9 7/8. Mid. Orléans 10 1/4 à 10 3/8. Vendu 14,000 balles.

Marchés Américains.

New York, 21 au soir—Coton ferme. Vendu 4130 balles. Mid 19 5/8, Orléans 20 1/8.

New York, 21—Argent de 4 à 5, sterling 8 3/4, or 113. Gouvernements fermes.

New-York, 21—Argent de 4 à 7. Change ferme à 108 3/4, or 112 3/8 à 113.

Charleston, 21—Coton calme mais plat. Mid. 18 3/8. Stock 20,734.

Savannah, 21—Coton ferme et en bonne demande. Mid. 18 1/2. Stock 40,207.

Mobile, 21—Coton calme, mais ferme. Mid. 19. Stock 9230 balles.

Galveston, 21—Coton ferme. Bon ordinaire 16 1/4 à 17. Stock 25,165 balles.

Un Peuple Ami de la France.—Une correspondance adressée de Stockholm au *Moniteur*, en constatant les regrets qu'a causés dans toute la Suède la mort du roi Charles XV, nous fait connaître les sympathies du brave peuple scandinave pour la France:

"Nous sommes convaincus que la France, pour laquelle le souverain que nous pleurons avait une si vive sympathie, s'associera à nos regrets.

"Nous pouvons nous rendre cette justice, que nulle part les Français ne sont mieux aimés et plus fraternellement accueillis que parmi nous. Nulle part leurs désastres immérités n'ont causé plus de tristesse, et nulle part on ne sait avec un intérêt plus amical la grande œuvre de régénération d'un pays auquel nous rattachent d'antiques traditions et des alliances séculaires.

Merci, amis éloignés. Peut-être, au jour d'un danger commun, cette vieille amitié qui unit les deux peuples se cimentera-t-elle par d'héroïques efforts contre un ennemi séculaire, dont il faudra bien réfréner l'insatiable ambition. Les nations en sont revenues aux plus mauvais jours des temps de barbarie: il leur faut se ceindre toujours les reins, et se tenir prêtes à tout instant à repousser les tentatives de brigandage couronné.

La même correspondance nous donne l'état exact de la famille royale de Suède et Norwége:

La famille royale se trouve maintenant ainsi composée : la reine douairière, Joséphine-Maximilienne-Eugénie, née en 1807, qui est la fille du célèbre prince Eugène de Beauharnais, et qui a élevé ses fils dans des sentiments à la fois suédois et français,—la reine, qui est une princesse de Nassau, mariée au roi depuis 1857,—le duc de Dalécarlie, frère d'Oscar II, né en 1831 et marié en 1864 à la princesse Thérèse de Saxe Altenbourg, — la princesse Charlotte-Eugénie, née en 1830, sœur du roi, — la princesse Louise, fille unique de Charles XV, mariée, en 1869, au prince héritier de Danemark, — enfin les quatre fils du roi, les ducs de Wermeland, de Gottland, de Westrogothie et de Néricie, nés en 1858, 1859, 1861 et 1865.

Les Municipalités du 4 Septembre en France.—Le *Bulletin Conservateur Républicain* donne les détails suivants sur le conseil des ministres tenu avant-hier à l'Elysée :

Le conseil s'est occupé surtout des questions financières et commerciales. M. de Goulard a présenté à ses collègues un rapport sur le dernier emprunt; M. le président de la République a communiqué au conseil les résultats du récent voyage de M. Ozenne à Londres et les instructions qui lui ont été données pour terminer les négociations avec le gouvernement anglais.

Il a aussi été question au conseil du voyage de M. Gambetta. L'attitude prise par l'orateur de Grenoble a été blâmée unanimement, et l'agitation provoquée par son discours jugée de nature à porter un grave préjudice à la cause républicaine. Sans qu'aucune décision formelle ait été prise par le conseil à ce sujet, nous croyons savoir que l'on a délibéré sur les moyens qu'il conviendrait d'employer pour faire connaître au pays les appréciations du gouvernement, dans le cas où des manifestations, semblables à celles de Grenoble, viendraient à se reproduire.—Il ne serait pas impossible, que la solution que nous avons indiquée hier, c'est-à-dire une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, ne fût le moyen auquel s'arrêterait le gouvernement pour faire connaître sa pensée.

— L'*Espérance du Peuple* publie une lettre de M. Leloup, maire de Nantes, disant qu'il blâme énergiquement les excès de ces jours derniers, excès qu'il ne pouvait prévoir.

Dans ma conviction, y est-il dit, aucun désordre n'aurait eu lieu si l'on n'avait pas provoqué, par des annonces imprudentes, une manifestation religieuse contre laquelle des protestations pouvaient avoir lieu.

J'ajouterai que si les trains étaient arrivés à quatre heures et demie ou cinq heures, comme on l'avait annoncé d'abord, tout se serait passé avec calme; je ne veux pas me rendre accusateur, mais on dirait en vérité que l'arrivée des trains pendant la nuit était peut-être calculée, et que ceux qui, sans coupable pensée, se faisaient agitateurs la veille, se gardaient les moyens de se poser en victimes le lendemain.

Enfin, vous dites, monsieur, que je suis bien le maire de cette classe de républicains émeutiers que je protège et qui ont acclamé mon nom, que personne pourtant n'a entendu, si ce n'est vous, sans doute. Eh bien, monsieur, vous êtes dans l'erreur; je n'ai jamais été et ne serai jamais le maire des émeutiers, quand même ils acclameraient mille fois mon nom.

Quant à la destitution, M. Leloup ne la redoute pas, car, deux fois déjà, il a demandé à être déchargé du fardeau qui pèse sur lui.

L'instruction judiciaire se poursuit, au sujet des désordres de jeudi.

Les rédacteurs en chef de divers journaux de la ville ont déjà été entendus par le juge d'instruction.

D'autres témoins sont appelés.

Une Vengeance de Peintre.—On se rappelle un tableau de M. Méry, *la Force prime le Droit*, qui a été remarqué au dernier Salon, grâce à son titre, et aussi grâce à certaine ressemblance que le public crut trouver entre l'une des figures de singes qui composent ce tableau et le visage du personnage prépondérant de la Prusse.

Le *XIXe Siècle* nous donne l'historique de cette petite toile :

M. Méry avait passé tout le temps de l'invasion en Bourgogne; à son retour chez lui, il a trouvé son atelier, sa maison pillés de douze années de travail il ne lui restait presque rien, tout avait été volé ou détruit. Il était là, vivant au milieu de ses ruines depuis un mois, lorsqu'un jour un ouvrier employé aux réparations de la maison lui apporta un ballot de toiles trouvé sous les décombres; c'étaient quelques tableaux démontés, proprement emballés, et prêts à être emportés. Les vainqueurs l'avaient oublié!... Dans les dix toiles qu'il contenait se trouvait le tableau en question, terminé au printemps de 1870, il ne a fait un tableau d'actualité, en donnant un certain caractère à une figure de singe, en ajoutant un aigle au collier d'un autre. Le titre et l'imagination du public ont fait le reste; l'esprit patriotique en fera bien d'autres!...

FAITS DIVERS.

— Il se passe de singulières choses dans cette Alsace si fière, si généreuse et si profondément française. Voyez le trait raconté par un correspondant du *Siècle*, qui lui écrit de Mulhouse les lignes suivantes:

Un ouvrier comparaît devant un tribunal de simple police de la ville de [illegible] pour avoir [illegible] un [illegible].

—Comment, lui dit le juge, avez-vous pu vous laisser aller à de telles voies de fait envers votre compagnon?

—Monsieur le juge, j'ai longtemps montré une patience d'ange; il m'a traité de canaille, de gredin, et je suis resté tranquille; mais, lorsqu'il m'a appelé Prussien, vous comprenez bien que je n'ai pu me contenir davantage.

—Je vous laisse à penser quelle figure fit le juge à l'ouïe d'une pareille réponse.

—La *Gazette de Voss* apprend que les empereurs d'Autriche et d'Allemagne sont attendus à Dresde dans le courant du mois de novembre, à l'occasion du *mariage d'or* du roi et de la reine de Saxe.

—La *France*, comparant les deux textes du discours prononcé par M. Gambetta à Grenoble, relève une correction fâcheuse [illegible] comme nous [illegible] à devenir légendaire :

Parmi les amendements qu'a subis discours de M. Gambetta, dans le texte de la *République française*, il en est un trop curieux pour n'être pas relevé.

La version du *Courrier* portait : "Pour moi, pour ma patrie, gardez-vous de donner dans cette ignoble comédie!"

Or, savez-vous quel mot on a substitué, dans la *République française*, à ce moi orgueilleux?

On a substitué le nom de Dieu. L'orateur de Grenoble aurait donc dit : "*Pour Dieu*, pour ma patrie, etc.

M. Gambetta, remplacé par Dieu, voilà une correction qui va devenir légendaire.

— L'*Industriel alsacien* publie un avis que nous croyons intéressant de reproduire pour le commerce *français* :

"Le 1er octobre entre en vigueur l'*ordonnance générale allemande sur le change*. Elle diffère de l'ordonnance française en ce que, d'après celle-ci, les lettres de change échéant un dimanche ou un jour de fête, doivent être payées la veille, et protestées au plus tard, le premier jour ouvrable suivant, tandis que, d'après l'article 92 de l'ordonnance allemande, l'échéance de ces lettres de change est reportée *au jour suivant*.

—Le patriotisme est ingénieux. L'autorité allemande ayant, comme nous l'avons annoncé, interdit en Alsace-Lorraine la circulation des feuilles françaises, les Alsaciens-Lorrains se cotisent pour fonder à Bâle un journal à un sou. Ils espèrent faire parvenir chez eux ce journal en contrebande.

—Deux petites filles jouaient à la dame dans un salon. L'une d'elles portait sur ses bras un admirable angora blanc. Les deux "dames" se saluent cérémonieusement.

—Bonjour, madame.
—Bonjour, madame.
—Asseyez-vous donc, madame.
—Merci, madame.
—C'est votre petit dernier que vous portez sur vos bras, madame?
—Oui, madame.

Et la petite fille caresse l'angora qui se roule moelleusement sur ses genoux en levant son panache blanc et soyeux.

—Oh! mon Dieu! madame, qu'il est beau!
—Oui, madame, c'est comme cela qu'on les porte cette année.

TEMPÉRATURE.—21 octobre 1872.

Thermomètre de C. Dumamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	72	22
12 M.	76	25
3 P. M.	75	24
6 P. M.	73	23

LES FORCES NON DEVELOPPEES.

Les personnes faibles de corps s'imaginent ordinairement que leur état est plus désespéré qu'il ne l'est réellement. Les ressources de la nature ne s'épuisent pas aisément. Même en l'absence de forces et d'appétit [illegible]. L'AMER HOSTETTER, [illegible].

AIDEZ-NOUS OU NOUS PÉRISSONS.—C'est ce que nous diraient les dents, si elles pouvaient s'adresser à leurs propriétaires. [illegible] la SOZODONT.

ENTREPOT DE TAPIS

17 ......CHARTRES.......17

A. Brousseau,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

TAPIS—Axminster, Wilton, velours, Bruxelles, tapis, 3 plis, ingrains, Vénitiens, &c.

TOILES CIREES—de toutes largeurs et qualités.

NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—opaques et transparents. Couvertures de tables et de pianos, tissus de laine.

Décors de cheminées, paillassons, tringles d'escaliers, &c. &c.

ETOFFES A RIDEAUX ET A MEUBLES. [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal. [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 19 octobre 1872.

Messieurs les Éditeurs de l'Abeille:

Messieurs,

C'est, avec surprise, que j'ai vu mon nom figurer, sur la liste du "Citizens' Ticket," comme candidat au Sénat, pour le Troisième District.

Je ne puis accepter une nomination combinée, alors que le ticket de la fusion porte les noms les plus honorables.

Votre dévoué,

C. CAVAROC.

☞ Les amis de M. A. N. HÉBERT et le public sont informés que nous l'avons choisi comme candidat indépendant à la place de [illegible]. Un grand nombre de votants.

S. E. PERCY, Candidate for Administrator of Public Buildings and Water Works.

AU PUBLIC.—[illegible]. DANIEL EDWARDS.

Vente des Revenus des Marchés.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE. HOTEL-DE-VILLE, Nlle-Orléans, 21 octobre 1872.

Il sera vendu à l'enchère publique, au comptant, SAMEDI, 26 octobre, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de novembre 1872. [illegible]

F. C. REMICK, Administrateur du Commerce.

Blanchisseuse.

UNE bonne blanchisseuse [illegible] rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

H. CLOSTERMANN. Jos BAYLE

CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes. [illegible]

BRICE SEMBRE,

COIN ST. LOUIS ET ROYALE,

Vient de recevoir un magnifique stock de MARCHANDISES FRANÇAISES — COMPRENANT — GARNITURES, pour robes, GUIPURES, FRANGES, VELOURS, RUBANS de tous genres, BIJOUTERIE JAIS, ECHARPES ET NŒUDS POUR DAMES, EVENTAILS RICHES. Un choix complet de BONNETERIE pour dames et enfants. BAS MERINOS, GUETRES TRICOTS, MANTEAUX ET NUBIAS. Appelle l'attention des messieurs sur son splendide assortiment de CHEMISES FRANÇAISES, COLS et CHAUSSETTES, CRAVATES FANTAISIE, CANNES et PARAPLUIES. Grande spécialité de VOITURES D'ENFANTS, VELOCIPEDES, POUPEES, allemandes et de Paris, JOUETS, &c. &c.

TOUSSAINT. TOUSSAINT. Je vendrai, AUX PLUS BAS PRIX du marché, un grand choix de COURONNES, récemment déballées. Ma devise est DU BON, A BON MARCHÉ.

REFORME! REFORME! REFORME!

Une Nouvelle Liste de Candidats devant le peuple.

Les Candidats se font voir au No 146 de la rue Poydras, Où une grande collection — DE — FOURNEAUX DE CUISINE

Des meilleures fabriques et des derniers modèles se vendent aux prix de New-York. — ON Y TROUVE EGALEMENT — Toute espèce de FOURNITURES DE PLOMBIERS. McINTYRE & APPLEATE.

En débarquement de Bordeaux :

20 caisses PETITS POIS verts fins, au naturel; ASPERGES, qualité extra; MOUTARDE de 1er choix; HUILE D'OLIVE "Extra"; VINAIGRE supérieur à l'estragon; bouteilles vieille EAU DE VIE; caisses VIN rouge "Château d'Issan"; HAUT SAUTERNES "J. B. Côte & Co."; barriques VIN rouge, bon ordinaire.

—ATTENDU— caisses VERMOUTH, Marseille et Italie; paniers HUILE D'OLIVE, A. Pujet; caisses OLIVES Verdales; PORTO, F. Valente; EAU-DE-VIE, A. Seignette; VIN "Château Fleyrac"; VIN ordinaire de Portillaire; BIERE anglaise; VINAIGRE de vin; caisses CERISES à l'eau-de-vie.

—EN MAGASIN— Un grand assortiment d'EAUX DE VIE, VINS FINS, CHAMPAGNES, VINS ORDINAIRES, PORTO, SHERRY, VERMOUTH, HUILE D'OLIVE, CAPRES, OLIVES, MAQUEREAUX, ANCHOIS, &c., &c., &c.

A vendre par BERCIER & REINE. No 5, rue Tchoupitoulas.

En Débarquement de la Barque HALCYON, venue de Bordeaux :

Vin Rouge. 875 barriques CLAIRAC B.F. 20 demi-barriques do do. Vin Blanc et Vinaigre. 30 demi-barriques ST-GERMAIN B.F. 150 caisses de 12 litres do do. 50 barils Vinaigre LARTIGUE. Sardines, Fruits à l'Eau-de-Vie. 200 caisses sardines à l'Huile Amieux Jne. 200 caisses Fruits assortis Jne Cutineau Jne. Bouchons. 25 balles de lignés Régulières et Palmes. Eau-de-Vie. 5 cinquièmes COGNAC PELLEVOISIN.

A vendre par T. BAILLY-BLANCHARD Jr. 38 Vieille-Levée.

GRAND DÉPÔT DE LA BALSAMIQUE des PYRÉNÉES LIQUEUR HYGIENIQUE (approuvée des médecins) CHEZ MM. QUEYROUZE & BOIS Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée. LAURENT-LACASSAGNE, Agent.

Farine. Farine. Farine.

HOWARD & PRESTON, au Nos 111 et 112 de la rue Poydras, agents des propriétaires des célèbres marques de farine "Belle of Lebanon", de Kentucky et de Farine "Diamond" de Kentucky—vendent également un grand nombre d'autres marques de farine.

Avis aux Consignataires.—Les consignataires par la barque américaine HALCYON, capitaine E. E. Work, de Bordeaux, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, au Poteau 11, Second District, au pied de la rue Hôpital. [illegible]

T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

A la Spécialité de Deuil.

31......RUE BOURBON......31

ASSORTIMENT important et varié d'ARTICLES DE DEUIL. Venez l'examiner. A. LABEY.

LE Dr. B. H. POPE

Sera à son cabinet, No 182 de la rue du Canal LUNDI, 21 octobre, à 10 heures.

Nourrice.

UNE personne arrivant de France et pouvant fournir d'excellentes recommandations, désire se placer comme NOURRICE dans une bonne famille. [illegible]

PETITS-POIS (Nouveaux), SAUCISSONS.

[illegible] caisses de 1862 Pâtés Petits-Pois extra fins; do Champignons; do Fonds d'Artichauts; do Sardines au Beurre; do Pâtés truffés; do Thon à l'huile; do Saucisses à l'huile; Saucissons Provence; Moutarde Bornibus; Olives farcies; Capres fines; [illegible]; Pruneaux; Pâtes de Goyave.

En débarquement du navire "Halcyon", de Bordeaux.

A vendre par J. E. SOLARI.

En débarquement du navire "Halcyon," de Bordeaux.

100 barriques Vin Rouge ordinaire. A vendre par [illegible] Vieille-Levée.

Vin Rouge! Vin Blanc!

EN débarquement du navire Halcyon, de Bordeaux: [illegible]. A vendre par J. MANDIE. [illegible]

J. A. D'HEMECOURT. EMILE CHAURANT

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs d'E. TURPIN (ancien associé)

98... Rue Vieille-Levée... 98

La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANNES EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGEES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importateurs directs d'Articles pour Confiserie. GATEAUX, SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES par leur saveur et leur qualité. Importateurs de jus de fruits, tels que: FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc.

H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 ......Rue Vieille-Levée......98

Grand déballage de Nouveautés et d'Articles de Fantaisie.

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137......RUE DU CANAL......137

VIENNENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, et continueront à recevoir, durant la saison, à chaque arrivage, un assortiment complet de : Garnitures pour Confections et Robes : GUIPURES, RUBANS VELOURS, PASSEMENTERIES ET FRANGES, le tout de la dernière nouveauté, avec et sans jais. BOUTONS ET ORNEMENTS DE TOUS GENRES — RUBANS MOIRÉ, GROS GRAIN ET SATIN, &c. — HAUTES NOUVEAUTES DE RUBANS LARGES POUR CEINTURES. Grand et Complet Assortiment de : GANTS DE PEAU POUR DAMES ET MESSIEURS. Nous appelons particulièrement l'attention des dames sur NOS GANTS A UNE PIASTRE LA PAIRE, expressément manufacturés pour nous et qui sont réputés supérieurs à tous ceux qui se vendent au même prix sur la marché. GANTS CHEVREAU, GANTS SUEDE, GANTS PEAU DE CHAMOIS, GANTS SOIE, &c., &c. Avec un nouvel assortiment de : PARFUMERIES FRANÇAISES, EAUX DE COLOGNE, CHEMISES ET CALEÇONS, POUR MESSIEURS, &c. Toutes nos marchandises sont choisies sur les différents marchés d'Europe par notre associé GUEBLÉ. Cette facilité explique le bon choix de nos marchandises et surtout la modicité de nos prix. Nous vendons en gros et en détail. F. GUEBLE. Vve. NIPPERT. No 62 Paradis Poissonnière. Nlle-Orléans.

Entrepôt de Tapis et Toiles Cirées. ELKIN & CO., 168......Rue du Canal......168

ONT une grande variété de TAPIS — Velours, Bruxelles, Trois plis et Ingrain, qu'ils offrent à très bas prix. TOILES CIREES — de toutes les largeurs. —Un bel assortiment de— RIDEAUX DE DENTELLES, STORES ET CORNICHES. NATTES COTON — blanches, à carreaux & fantaisie.

Association d'Assurances Mutuelles — DE LA — Nouvelle-Orléans. BUREAUX, No 10 PASSAGE DE LA BOURSE.

TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes d'incendie....	$221,461 16	
" de mer..........	52,409 46	
" de rivières......	43,691 46	$316,[illegible]
En moins — primes non expirées........	$165,972 74	
En moins — primes remboursées........	381 44	166,[illegible]
Montant net des primes..........		$150,[illegible]
Pertes par l'incendie	3,558 70	
" sur mer........	11,365 12	
" sur les rivières	858 91	
Réservé pour pertes non réglées........	27,500 00	
	$43,[illegible]	
Réassurances........	335 34	
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,135 60	
Dépenses générales	13,453 36	
Réfaction (rebate)....	1,341 48	
Profits et pertes......	4,997 33	
	$73,349 33	
En plus — 3 1/2 pour cent d'intérêt pour le troisième trimestre sur le capital payé........	22,607 44	
En moins : Escompte et intérêt....	14,700 36	8,[illegible]	$79,[illegible]
Bénéfices nets....		$70,[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actions.....	$ [illegible]
En caisse.........	104,[illegible]
Billets et effets à recevoir........	344,722 10
Actions et Bonds....	125,945 30
Propriétés foncières.	135,[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	7,[illegible]
Assessment de 30 pr cent sur..124,280 43	37,[illegible]
Total	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

GEORGE LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 octobre 1872.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 30 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $124,280 43. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 3 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

GEORGE LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc, S. Cambon, Chs de Baytar, A. Peiney, Léon Haas, Jr., J. Sgit, R. F. Maston, P. S. Wilts, W. Agar, L. Queyrouze, A. Thibaut.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVEE

ON Y TROUVERA CONSTAMMENT: Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de Candis enveloppés, Candi Rock, Candi amer (Horehound), Candi brûlé, Candi dur, Jujube, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Amandes, Pralines, etc. Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que: Raisins de Malaga, Amandes, Noisettes, Noix, Figues, Dattes, Pruneaux, Oranges, Citrons, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

No 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVEE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 OCTOBRE—CLASSE No 251

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
65	69	20	31	73	43	54	12	22	45	46	67	[illegible]

Les tirages ci-dessus, conduits dans tous les cas au grand jour, en public et surveillés comme indiqué dans les livres de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

[illegible] St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. [illegible] Louisiane, ce 21 Octobre 1872. E. PERALTA, ABAS GIFFEN, Commissaires.

LA TOUSSAINT!

Les soussignés viennent de recevoir de leur maison de Paris le plus grand assortiment de Ornements pour Tombes, COURONNES et MÉDAILLONS en perles, COURONNES de Fleurs et Mousse, COURONNES Immortelles, etc. Qu'ils écoulent en Gros et en Détail à des prix les plus modérés. GUEBLE & NIPPERT, No 137, rue du Canal.

Venez tous et Examinez nos nouvelles Marchandises d'Automne qui arrivent [illegible]. — On trouve — TAPIS de nouveaux genres attrayants, STORES des plus élégants jusqu'aux plus riches. NATTES de toute espèce et de tous les prix, PAILLASSONS de différents genres, RIDEAUX, TAPISSERIE, &c. &c. Nous offrons ces articles aux plus bas prix du marché. E. G. PALMER & CO., Aux Nos 25, 26 et 27 de la rue du Camp.

Marchands de Lait, Attention!

SON DE RIZ—A vendre à très bon marché s'adresser à Stewart & Kip, Moulin Poursine, Nos 12 et 14, rue des Champs-Elysées, N.D.

GRAND ASSORTIMENT DE COURONNES POUR LA TOUSSAINT, A vendre par Michon & Schweitzer, 166 RUE ROYALE.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Fondée le 3 JANVIER 1872. Bureau No 102 rue du Canal.

LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX DÉPOSANTS UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.

Fonds Capital payé............$500,000. Dépôts, Environ............$1,000,000.

Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL déclaré le 3 juillet 1872: [illegible] aux actionnaires. [illegible] aux déposants. Bureaux ouverts de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

PAUL FOURCHY, Président. ALBERT BALDWIN, Vice Président. JOSEPH MITCHEL, Caissier.

DIRECTEURS: PIERRE MASPERO, JOHN T. HARDIE, JOHN D. CORB, CHARLES LAFITTE, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY, E. POURSINE, ERNEST MILTENBERGER.

Louisiana Equitable Life Insurance Company. (ASSURANCE SUR LA VIE.)

CETTE Compagnie est la seule institution locale qui ait obtenu charte de l'Etat de la Louisiane.—Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier. Les personnes qui désirent se faire assurer sont [illegible]. Toutes les polices ne peuvent pas être forfaitées, les pertes sont réglées et payées avec promptitude et de façon libérale. JAMES H. LOW, Président.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1872.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque [illegible]: A. SOCOLA, JOS. DAVID, F. JAUFROID, G. W. DUNBAR, M. HERWIN, B. RIGLAND, M. A LLAMBIAS, J. E. GOURDAIN. B. M. DAVIS, Président. NUMA LANDRY, Caissier.